RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
Saône et Loire

Date : 16/06/2026
Numéro : 32-2026

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 13
Absents excusés : 6
Absents non excusés : 0
Retard : 0
Pouvoirs : 6
Pris part à la délibération : 19

DATE DE LA CONVOCATION
08/06/2026
DATE D'AFFICHAGE
19/06/2026

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le 19/06/2026
ID : 071-217101708-20260616-32_226-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DEMIGNY 71150

Séance du 16 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin à Vingt heures et zéro minute,
Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes, DUPLAN Aurélie, HUARD BURTIN Karine, MECHET Françoise, PERIER Pascale, FOURRIER Pauline, CORDEROT Béatrice, Mrs NEVORET Gérald, SUBIRANIN Daniel, DUPLUS Nicolas, GUICHARD Alexandre, LECUELLE Antonin, BLOC Kévin.
Absents excusés : Mmes HELENA Fernande, DUJARIC Pauline, JOBARD Claudie, Mrs. José DE SOUSA, COLIN Rémy, STRUB Ilane
Absents non excusés :
Pouvoirs : M. José DE SOUSA a donné pouvoir à M. NEVORET Gérald,
M. Rémi COLIN a donné pouvoir à M. Alexandre GUICHARD,
M. Ilane STRUB a donné pouvoir à Mme Marie-Claire DILLY,
Mme Fernande HELENA a donné pouvoir à Mme Karine HUARD BURTIN,
Mme Claudie JOBARD a donné pouvoir à Mme Françoise MECHET,
Mme DUJARIC Pauline a donné pouvoir à Mme DUPLAN Aurélie,
Retard : néant
Secrétaire de séance : Karine HUARD BURTIN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

SIVOS - Elections représentants suppléants

Madame La Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 08 avril 2026, Fernande HELENA et Alexandre GUICHARD ont été désignés comme délégués au sein du syndicat mixte de Chagny comme titulaires.

Par lettre en date du 18 mai 2026, M. Le Sous-Préfet rappelle que les statuts de ce syndicat prévoient la désignation également de 2 délégués suppléants.

Vu les articles L5212-1 et suivants du CGCT, les articles L.5711-1 et L.5721-1 du CGCT,

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le 19/06/2026
ID : 071-217101708-20260616-32_226-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas recourir au vote à scrutin secret pour désigner ses représentants suppléants
- **DÉSIGNE** pour représenter la commune au sein du SIVOS :
  - M. Kévin BLOC
  - Mme Pascale PERIER
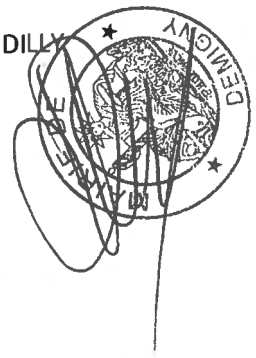
POUR EXECUTION CONFORME,
Certifié Exécutoire,
La Maire,
Marie-Claire DILLY